

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00769 Numéro SIREN : 533 869 301 Nom ou dénomination : A3 BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2020 sous le numéro de dépôt 10711

PHILIPPE LE FIBLEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

13, RUE BAUDIN - BP 46

94211 LA VARENNE SAINT HILAIRE CEDEX

TÉL. 01 48 85 43 38

FAX. 01 48 89 19 82

REÇU LE

29 OCT. 2020

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

SAS A3 BAT

5 rue Gustave Eiffel

77610 FONTENAY TRESIGNY

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

11401806

PHILIPPE LE FIBLEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

13, RUE BAUDIN - BP 46

94211 LA VARENNE SAINT HILAIRE CEDEX

Tél. 01 48 85 43 38

Fax. 01 48 89 19 82

A3 BAT

SAS au capital de 100 000 euros

Siège Social : 5 rue Gustave Eiffel
77610 FONTENAY TRESIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Septembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société A3 BAT relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/04/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai procédé à l'examen des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que de leur présentation d'ensemble, qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à La Varenne, le 2 Octobre 2020

Philippe LE FIBLEC
Commissaire aux Comptes
13, rue Baudin - BP 46
94211 LA VARENNE ST-HILAIRE CEDEX
Tél. 01 48 85 43 38

Philippe LE FIBLEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	1 200				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	57 834	26 829	31 005	32 915	1 910	5.80
	Autres immobilisations corporelles	161 556	50 736	110 820	64 503	46 317	71.81
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 600		3 600	2 500	1 100	44.00
	Total II	224 190	78 765	145 425	99 918	45 507	45.54
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	16 585		16 585	16 236	349	2.15
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 515		4 515	2 595	1 920	74.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	683 532	3 283	680 250	733 821	53 571	7.30
	Autres créances	33 907		33 907	101 939	68 031	66.74
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	251 556		251 556	149 427	102 129	68.35
	Charges constatées d'avance (3)	18 056		18 056	6 044	12 012	198.75
	Total III	1 008 152	3 283	1 004 869	1 010 061	5 192	0.51
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 232 342	82 048	1 150 294	1 109 979	40 315	3.63

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	278 214	224 900	53 314	23.71
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	36 353	103 314	66 961	64.81
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	424 566	438 214	13 647	3.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	45 000	45 000		
	Total III	45 000	45 000		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	95 198		95 198	
	Concours bancaires courants	175	535	359	67.20
	Emprunts et dettes financières diverses	105 852	120 852	15 000	12.41
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	610	496	114	23.06
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	315 938	377 622	61 684	16.33
	Dettes fiscales et sociales	136 991	101 296	35 694	35.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	25 965	25 965		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	680 728	626 765	53 963	8.61
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 150 294	1 109 979	40 315	3.63

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

607 018

626 765

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	997		997	140	857	611.91
Production vendue de services	3 158 054		3 158 054	3 812 902	654 848	17.17
Chiffre d'affaires NET	3 159 050		3 159 050	3 813 042	653 992	17.15
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 063	5 383	3 321	61.68
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 106	11 548	9 442	81.76
Autres produits			32	10	22	221.57
Total des Produits d'exploitation (I)			3 163 251	3 829 983	666 733	17.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			744 908	747 063	2 155	0.29
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			349	336	686	203.78
Autres achats et charges externes *			1 316 719	1 914 938	598 219	31.24
Impôts, taxes et versements assimilés			17 414	16 041	1 374	8.56
Salaires et traitements			626 660	605 672	20 988	3.47
Charges sociales			377 337	370 893	6 444	1.74
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 632	22 135	3 496	15.80
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			750	2 621	1 871	71.39
Dotations aux provisions				15 000	15 000	100.00
Autres charges			66	13	53	416.69
Total des Charges d'exploitation (II)			3 109 137	3 694 713	585 576	15.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			54 114	135 270	81 156	60.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2020 12	31/03/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	298	66	232	354.20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	298	66	232	354.20
2. Résultat financier (V-VI)	298	66	232	354.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	53 816	135 205	81 389	60.20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 539	11 211	9 672	86.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 539	11 211	9 672	86.28
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	780	2 447	1 667	68.12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 238	3 238	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	780	5 685	4 905	86.28
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	759	5 526	4 767	86.27
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	18 222	37 417	19 195	51.30
Total des produits (I+III+V+VII)	3 164 789	3 841 194	676 405	17.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 128 436	3 737 880	609 444	16.30
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	36 353	103 314	66 961	64.81

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

. Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Mme KUNZ Martine

SAS A3 BAT

5 B rue Gustave Eiffel

77610 FONTENAY TRESIGNY

ANNEXE DU 01/04/2019 AU 31/03/2020

Mme KUNZ Martine

49 chemin des Lyennes

94350 VILLIERS SUR MARNE

0149302924

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 150 294.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 159 050.27 Euros et dégageant un bénéfice de 36 352.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 200		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 535		8 299
Installations générales agencements aménagements divers	81 788		57 421
Matériel de transport	4 093		2 795
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 935		1 524
TOTAL	149 351		70 039
Prêts, autres immobilisations financières			3 600
TOTAL			3 600
TOTAL GENERAL	150 551		73 639

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 200	1 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 834	57 834
Installations générales agencements aménagements divers			139 210	139 210
Matériel de transport			6 888	6 888
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 459	15 459
TOTAL			219 390	219 390
Prêts, autres immobilisations financières			3 600	3 600
TOTAL			3 600	3 600
TOTAL GENERAL			224 190	224 190

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 200			1 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 621	10 209		26 829
Installations générales agencements aménagements divers	25 447	11 679		37 126
Matériel de transport	2 038	1 411		3 449
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 828	2 333		10 161
TOTAL	51 933	25 632		77 565
TOTAL GENERAL	53 133	25 632		78 765

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	10 209				
Instal. générales agenc. aménag. divers	11 679				
Matériel de transport	1 411				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 333				
TOTAL	25 632				
TOTAL GENERAL	25 632				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 600		3 600
Clients douteux ou litigieux	3 940	3 940	
Autres créances clients	679 592	679 592	
Personnel et comptes rattachés	4 297	4 297	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	622	622	
Impôts sur les bénéfices	9 840	9 840	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 528	10 528	
Divers état et autres collectivités publiques	8 621	8 621	
Charges constatées d'avance	18 056	18 056	
TOTAL	739 095	735 495	3 600

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	282	282		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	95 091	21 381	73 710	
Fournisseurs et comptes rattachés	315 938	315 938		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 740	66 740		
Taxe sur la valeur ajoutée	66 692	66 692		
Autres impôts taxes et assimilés	3 559	3 559		
Groupe et associés	105 852	105 852		
Autres dettes	25 965	25 965		
TOTAL	680 118	606 408	73 710	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	101 638			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 547			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SARL L2A	500.0000	180			180
M. DUMAS Pierre-Yves	500.0000	20			20

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, car l'indemnité de départ à la retraite est versée directement aux salariés par la PROBTP.

A3 BAT
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 5 Rue Gustave Eiffel – 77610 Fontenay-Trésigny
533 869 301 RCS MEAUX

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
le vingt octobre
à dix-huit heures,

les Actionnaires de la Société se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président, observation faite que, préalablement à la convocation, il a été envoyé, aux actionnaires qui en ont fait la demande, le préavis de réunion prévu à l'article 129 du décret du 23 mars 1967.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance et qui est annexé comme valant approbation du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Yves DUMAS, en sa qualité de Président, représentant de la SARL L2A.

Monsieur Philippe LE FIBLEC, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent l'intégralité du capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes.
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 mars 2020 ainsi que le bilan au même jour et le compte de résultat.
- son rapport de gestion à l'assemblée;
- le rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et le rapport spécial du commissaire aux comptes;
- le texte des projets de résolutions;
- les statuts à jour de la Société.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée que tous les documents visés par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des Actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée donne acte au Président de ses déclarations et chaque Actionnaire présent déclare avoir été mis en mesure d'exercer son droit de communication.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir.

Il est ensuite fait lecture des rapports du commissaire aux comptes :

- rapport sur les comptes clos le 31 mars 2020 et sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé

- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées sur les résultats obtenus au cours de l'exercice approuvé et sur les perspectives d'avenir. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, ratifient lesdites opérations intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice soumis à leur approbation, notamment la convention nouvelle :

- le bail commercial entre la société "A3 BAT" et la "SCI 57 Bis Musselburgh" en date du 1^{er} décembre 2019, portant sur les locaux situés 5 rue Gustave Eiffel à Fontenay-Trésigny (77610), nouveau siège social, étant rappelé que ledit bail a fait l'objet d'une franchise de loyer de 4 mois, du 1^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020, en raison notamment des travaux à réaliser par le Preneur, la société A3 BAT. Le loyer convenu s'élève à la somme de 45.000 € hors taxes et hors charges.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires qui ont tous le droit de vote en vertu de la jurisprudence de la Cour de Cassation (Cas. Com. 23 octobre 2007).

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2020, et sur les comptes dudit exercice ainsi que la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, approuvent les propositions du Président et décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à **36.353 €**, de la manière suivante :

- la totalité au compte « **Report à nouveau** », pour
qui est ainsi porté de 278.214 € à 314.567 €

€ 36.353

Les associés décident, alors, de procéder à une distribution de dividendes
d'un montant total de € 50.000
correspondant à un dividende par action de € 250
et constatent qu'à la suite de cette
distribution, le compte "**Report à nouveau**"
est ramené de 314.567 € à 264.567 €.

Les Associés prennent acte, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I,
des distributions intervenues au titre des trois précédents exercices sociaux :

<i>Exercices</i>	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
<i>Revenus globaux distribués</i>	50.000 € Soit 250 € par action	100.000 € Soit 500 € par action	50.000 € Soit 250 € par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale, confèrent tous pouvoirs au porteur d'un
exemplaire ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes
formalités prescrites par la loi.

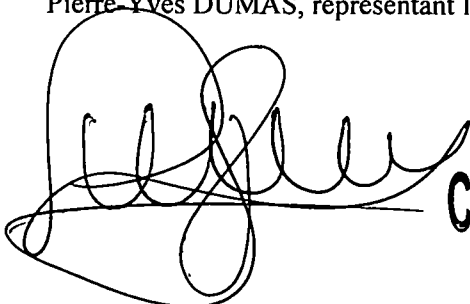
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par
le Président.

Le Président

Pierre-Yves DUMAS, représentant la SARL L2A



**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**